

AVIS

ENV.22.29.AV

Permis unique visant l'augmentation de la production
journalière de bière de la brasserie d'Achouffe à
HOUFFALIZE

Avis adopté le 09/03/2022

DONNEES INTRODUCTIVES**Demande :**

- *Type de demande :* Permis unique
- *Rubrique(s) :* 15.96.03 (classe 1)
- *Demandeur :* Brasserie d'Achouffe
- *Auteur de l'étude :* SGS
- *Autorité compétente :* Collège communal

Avis :

- *Référence légale :* Art. R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement
- *Date de réception du dossier :* 12/01/2022
- *Date de fin de délai de remise d'avis (délai de rigueur) :* 14/03/2022 (60 jours)
- *Portée de l'avis :*
 - Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE)
 - Opportunité environnementale du projet
- *Visite de terrain :* 23/02/2022
- *Audition :* 7/03/2022

Projet :

- *Localisation :* rue d'Achouffe n°32 à Achouffe
- *Situation au plan de secteur :* Zone d'habitat à caractère rural, zone forestière
- *Catégorie :* 5 - Processus industriels de transformation de matières

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet vise l'augmentation de la capacité de production de la brasserie d'Achouffe de 40 % pour arriver à plus de 1.200 hl de bière par jour ou 200.000 hl par an. Quelques modifications et remplacement d'installations seront nécessaires afin de faciliter cette augmentation de production. L'ensemble du site de la brasserie s'inscrit à la fois en zone d'habitat à caractère rural (ZHCR) surimposée d'un périmètre d'intérêt culturel historique ou esthétique, et en zone forestière surimposée d'un périmètre d'intérêt paysager au plan de secteur. L'ensemble des bâtiments ou installations sont regroupés en ZHCR. Le site est par ailleurs repris en zone d'assainissement autonome. Il est bordé par des zones d'aléa d'inondation faible et moyen et contigu d'un site Natura 2000.

1. AVIS

1.1. Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

Le Pôle Environnement estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.

L'étude analyse clairement et de manière détaillée tous les éléments du dossier. Des figures sont présentes au sein du texte et permettent d'illustrer le propos.

Le Pôle regrette cependant l'absence de présentation de données plus récentes que celles disponibles sur le portail Biodiversité¹, qui datent de 2009.

1.2. Avis sur l'opportunité environnementale du projet

Le Pôle Environnement remet un avis favorable sur l'opportunité environnementale du projet dans la mesure où les recommandations de l'auteur et les remarques du Pôle expliquées ci-dessous sont prises en compte.

Le Pôle constate que la brasserie d'Achouffe s'implante au sein d'un petit village sans grandes infrastructures économiques ou routières (pas de zone d'activité économique, pas de grande route régionale), qu'elle fait partie intégrante de ce village et contribue à son attrait touristique. Par ailleurs la brasserie est bordée par un site Natura 2000, des cours d'eau et étangs de pisciculture et des habitations. Les enjeux du projet sont essentiellement liés à cet environnement particulier : eau, milieu naturel, mobilité, paysage, bruit.

Les installations de la brasserie se situent essentiellement à l'intérieur de deux bâtiments (une ancienne grange rénovée et un bâtiment récent recherchant l'harmonie avec l'ancienne grange). L'aspect extérieur se fond donc bien dans le village. Les cuves situées à l'extérieur et les remorques des camions de la brasserie indiquent toutefois la présence d'un site industriel.

Le projet consiste au développement de l'activité de la brasserie d'Achouffe au sein de son emprise actuelle. Aucune intervention n'est prévue en zone forestière et aucune modification majeure de son enveloppe visuelle n'est attendue. Seule une augmentation d'environ 40 % des flux est à prévoir (production de bière, consommations énergétiques, rejets des eaux, trafic camion...).

Le demandeur a pris et prévoit de prendre des mesures en vue de limiter ses impacts et d'intégrer les recommandations de l'EIE. Le Pôle l'encourage dans ces démarches.

Le Pôle appuie toutes les recommandations de l'auteur et insiste particulièrement sur celles liées aux enjeux repris ci-avant dont :

- la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un/de dispositif(s) tampon(s) permettant de récupérer les épanchements/accidents/eaux d'incendie qui pourraient affecter les déversements en eau de surface et le milieu naturel voisin. Le demandeur a signalé au Pôle qu'il réfléchissait à rediriger les eaux au niveau du déversement R1 vers la cuve de collecte des eaux usées ;
- le cas échéant, l'élimination et l'évitement de l'extension des cerisiers tardifs (espèce invasive) qui s'étendent en marge de la parcelle 401B2 ;

¹ <http://biodiversite.wallonie.be/>

- l'intégration paysagère du nouveau silo-tour (hauteur, couleur) ;
- l'étalement sur la journée du charroi afin d'éviter la présence de trop nombreux camions dans le centre du village en même temps.

Le Pôle rappelle qu'il convient de mener une étude de caractérisation en fonction des modalités prévues par le décret sol.

Le Pôle souligne la volonté de la brasserie de participer au maintien du cadre paysager et de la biodiversité du village, notamment par l'installation de ruches. Dans cette optique, le Pôle l'encourage à développer des projets en lien avec le site Natura 2000 contigu et ses objectifs de conservation.

Le Pôle insiste sur l'importance d'assurer la sécurité du transport des eaux usées par camion étant donné la sensibilité du contexte environnemental.

2. REMARQUES AUX AUTORITES ET ADMINISTRATIONS CONCERNEES

Comme l'auteur d'étude, le Pôle signale l'absence d'entretien des parcelles en Natura 2000 contiguës au site de la brasserie d'Achouffe. L'étude relève notamment la présence de cerisiers tardifs au sein de l'UG8 et la colonisation ligneuse de la prairie en UG5.

Par ailleurs l'étude fait remarquer l'ancienneté des données relatives au site Natura 2000 (2009) sur le portail Biodiversité¹. Le Pôle signale que des données plus récentes sont disponibles dans le formulaire standard de données sur le site de la Commission européenne² (dernière mise à jour en 2020).

² <http://natura2000.eea.europa.eu>

LE PÔLE ENVIRONNEMENT

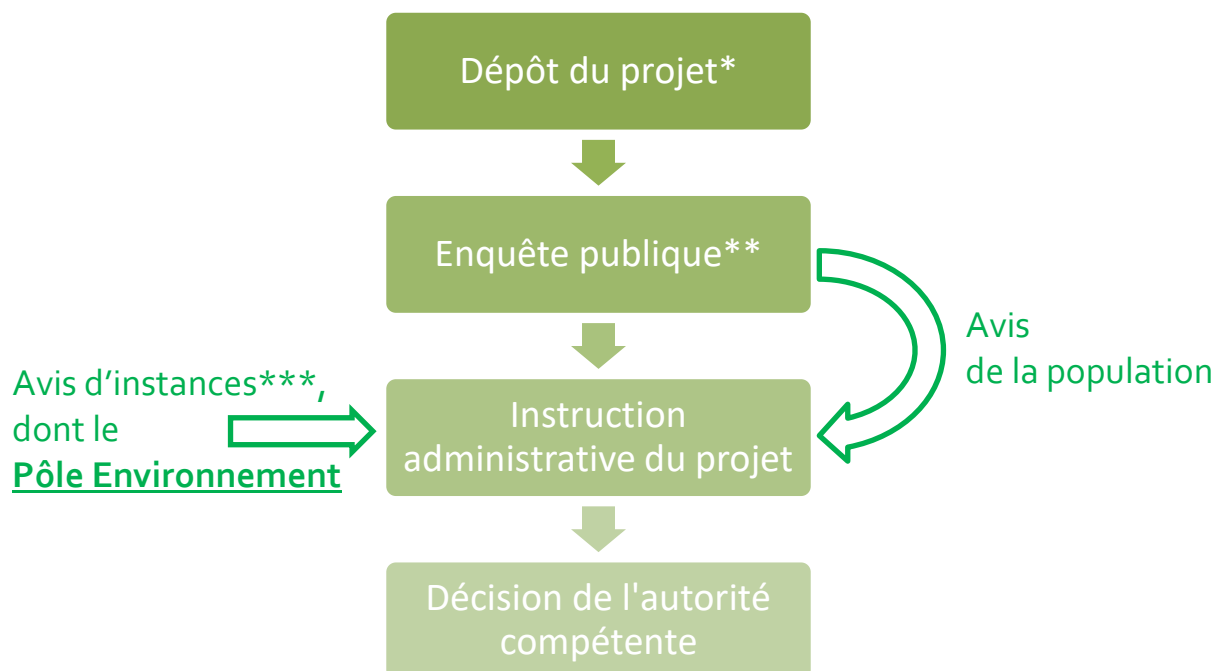
Quelle est la composition du Pôle ?

Quelles sont les missions du Pôle ?

Où retrouver tous les avis rendus par le Pôle ?

→ Consultez <https://www.cesewallonie.be/instances/pole-environnement>

Mais au fait, quelle est la place de l'avis du Pôle dans les différentes procédures ?



* Demande de permis ou projet de plan ou programme

** Ne sont pas soumis à enquête publique : demande d'exemption de la réalisation d'un RIE, projet de contenu des RIE, information dans les procédures de révision des plans de secteur...

*** Services régionaux et communaux, CCATM, Pôle Aménagement du territoire...

Notes :

- L'avis émis est le résultat de la conciliation des points de vue des diverses organisations et a pour objet d'éclairer l'autorité compétente dans sa prise de décision.
- La consultation du Pôle Environnement est obligatoire mais l'avis n'est pas conforme (moyennant motivation, l'autorité peut s'en écarter).
- A défaut d'avis, ceux-ci sont réputés favorables.